

PARMI LES FUTURS NOTAIRES, LES FILLES ULTRAMAJORITAIRES

En 2020, 72 % des diplômés sont des femmes. Mais ces dernières sont encore freinées dans leur ascension vers la tête des offices

Dans les masters de droit notarial, les garçons sont presque aux abonnés absents. Evaporés, en quelques années. « Il n'y a que des filles ! », s'exclame Sylvie Ferré-André, directrice du master de droit notarial et du diplôme supérieur de notariat (DSN) de l'université Jean-Moulin Lyon-III. Enseignante dans ce domaine depuis 1993, elle a assisté à la féminisation croissante de ces études au cours des deux dernières décennies. « La part d'hommes a progressivement diminué. Désormais, nous avons deux ou trois garçons pour une promotion de 25 ! » Comment l'expliquer ? « Nous sélectionnons les meilleurs dossiers, et ceux des filles sont bien meilleurs », répond-elle.

Car l'accès à ces études, et à la profession à laquelle elles mènent, est très sélectif. L'an dernier, pour 25 places dans son master 1 de droit notarial, Sylvie Ferré-André a reçu 1 873 candidatures. Un ratio stable depuis plusieurs années, avec toutefois de moins en moins de candidatures de garçons, selon elle. « Globalement, et dès la licence, il y a une grande féminisation des études de droit. On observe la même chose en médecine, d'ailleurs. En première année de droit, désormais, les trois quarts des étudiants sont des étudiantes », observe Laurence Vielpeau, coresponsable du master droit notarial à l'université de Caen Normandie, qui confirme la très forte sélectivité de ces études.

STATUT DE SALARIÉ

Comme dans d'autres professions juridiques, l'instauration de voies d'accès au titre de notaire par le diplôme à partir des années 1970 – et non plus par le biais de l'apprentissage au sein d'une étude et de la cooptation – a facilité la féminisation de ce métier, ouvert aux femmes depuis 1948. Une féminisation qui se retrouve logiquement au niveau des notaires en exercice. « En 2008, les hommes représentaient encore 72 % des notaires », selon le rapport « Attractivité et mixité des études et des professions du droit » du Conseil national du droit (CND) publié en novembre 2019. En 2020, sur 15 900 notaires français, 53 % sont des femmes, selon le Conseil supérieur du notariat (CSN). Et cela devrait encore s'accélérer : en 2020, les femmes représentaient 72 % des 827 jeunes diplômés notaires.

La mise en place du statut de salarié, en 1993, a fortement accéléré la féminisation du métier, explique la sociologue Corinne Delmas, spécialiste de la profession : « C'est une voie plus simple d'accès, délaissée par les hommes, dans laquelle il n'y a pas à payer le prix d'un office, où le réseau est moins déterminant, et qui, selon beaucoup, permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. »

De fait, les femmes représentent aujourd'hui plus des deux tiers des notaires salariés. C'est le cas de Julie Hecht, à Belfort, qui apprécie le confort de ce statut : « Je suis autonome, j'ai ma clientèle, les mêmes missions et responsabilités qu'un notaire associé, mais pas la charge d'un prêt et d'une entreprise à faire tourner », explique-t-elle, et soulignant que le métier suppose dans tous les cas une importante implication professionnelle et un volume horaire consistant.

Ce statut de salarié, qui facilite l'entrée dans l'emploi des jeunes diplômés qui ne seraient pas issus du milieu, peut aussi représenter un tremplin avant de devenir notaire associé ou notaire libéral. « Je voudrais engranger de l'expérience en tant que notaire salariée quelques années avant de m'ajouter la casquette de chef d'entreprise »,



L'ENJEU DE L'ACCÈS DES FEMMES À LA TÊTE DES OFFICES POURRAIT PERMETTRE UN MEILLEUR PARTAGE DU PATRIMOINE ENTRE FEMMES ET HOMMES

indique ainsi Mathilde, 28 ans, notaire assistante à Paris. Le salarié peut se voir proposer de devenir associé d'une étude.

Mais la jeune femme, diplômée en février 2020, envisage pour sa part de profiter de la loi Pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, du 6 août 2015. Cette dernière, aussi appelée « loi Macron », a réformé les modalités d'installation des nouveaux notaires pour augmenter leur nombre et libéraliser cette profession verrouillée. Les titulaires des nouveaux offices sont tirés au sort. Une voie qui permet de passer outre les phénomènes

de cooptation par les pairs, souvent plus favorables aux hommes. « Cette loi facilite l'installation des femmes, d'ailleurs elles sont majoritaires parmi les notaires nommés dans un office créé », souligne M^e Sophie Sabot-Barcet, première vice-présidente du CSN, instance dont le bureau est paritaire depuis 2018. La part des femmes parmi les titulaires d'office ou associés est aujourd'hui de 44 %, contre 30 % en 2014, selon le CSN.

ÉCARTS DE REVENUS

Malgré ces avancées, des freins subsistent. « Les diplômés hommes vont spontanément dire qu'ils veulent devenir associés ou libéraux, alors que les femmes vont dire, comme moi, que nous

voulons devenir salariées, ou que nous ne savons pas », souligne Géraldine, diplômée en 2017 et notaire assistante.

Avec des écarts de prestige et de revenus importants. « Ce sont les mêmes freins qu'on retrouve pour tous les chefs d'entreprise et professions libérales : ceux de la conciliation avec la vie de famille, car les charges familiales pèsent encore majoritairement sur les femmes, et qu'elles s'imposent des barrières limitantes », regrette M^e Estelle Amram, présidente de l'association NotariElles, premier réseau de femmes notaires. « Pour accéder à une fonction prestigieuse, une femme voudra d'abord exceller, alors qu'un homme se posera moins de questions. »

Pour la sociologue Corinne Delmas, il existe aussi, notamment à la tête des offices, « une représentation de disponibilité permanente, parfois reprise par des femmes elles-mêmes ». M^e Charline Cardot, à la tête de son propre office à Belfort après avoir été tirée au sort en juin 2020, pointe du doigt cette image persistante. « Certes, je travaille beaucoup car c'est un métier où il le faut, mais je ne travaille pas deux fois plus qu'avant d'avoir ma propre étude. Au contraire, c'est très plaisant car j'ai mon organisation et j'ai pu choisir mon associé. Les notaires libéraux, qui travaillent énormément, ont fait un choix de vie qui correspond peut-être plus à l'ancienne génération, mais ce n'est pas un passage obligé pour pouvoir avoir son propre office. »

INÉGALITÉS DE GENRE

L'enjeu de l'accès des femmes à la tête des offices est d'autant plus important qu'il pourrait permettre un meilleur partage du patrimoine entre femmes et hommes, pour l'instant inégalitaire, comme le soulignent les sociologues Sibylle Gollac et Céline Bessière, autrices de l'ouvrage *Le Genre du capital, comment la famille reproduit les inégalités* (La Découverte, 2020). « Les notaires à la tête des offices sont souvent des hommes. Cela a sûrement un impact sur le fait que l'attribution préférentielle de certains biens aux hommes – perçus dans la famille comme plus aptes à rembourser le crédit de la maison ou à rester à la tête de l'entreprise – dans les héritages et les divorces ne soit pas remise en cause lors du passage chez le notaire. »

Des notaires formées sur les enjeux des séparations et des successions en matière d'inégalités économiques de genre pourraient instaurer de nouvelles pratiques. ●

LÉONOR LUMINEAU

ÉTUDES LONGUES MAIS PLEIN-EMPLOI

Il existe plusieurs voies pour devenir notaire. Pour la voie universitaire, la sélection a lieu à l'entrée du master 1 droit notarial, après une licence de droit. Une fois le master en poche, l'étudiant doit obtenir le diplôme supérieur du notariat en trois ans, une formation en alternance (le notaire stagiaire est rémunéré entre 1 400 et 1 600 euros net par mois), suivie d'un rapport de stage. La voie professionnelle est ouverte aux diplômés d'un master en droit, quel qu'il soit. Elle prévoit également un stage en alternance et un rapport de stage, et mène au diplôme de notaire. Une réforme, qui devrait être appliquée à la rentrée 2022, prévoit de fusionner les deux voies.

Après cela, le jeune diplômé devient généralement notaire assistant (premier salaire autour de 3 200 euros net par mois). Deux voies s'ouvrent ensuite : devenir notaire indépendant, à la tête de son étude (ou associé), ou notaire salarié.

C'est le sens du métier qui a attiré Carla, 25 ans, notaire stagiaire à Caen. « Le plus important, c'est le respect du droit et de l'intérêt général »,

explique-t-elle. « Ce qui est passionnant, c'est que le notaire accompagne et conseille le client aux étapes-clés de sa vie : achat ou vente d'un bien immobilier, mariage, pacs, divorce, création d'entreprise, transmission du patrimoine », souligne pour sa part Carlène Lacan, notaire à Castanet-Tolosan (Haute-Garonne) et présidente du Cercle des jeunes notaires de Toulouse. Dans cette profession, peu de soucis à se faire : on y observe le quasi-plein emploi, et les revenus sont confortables, avec de gros écarts selon le statut. La rémunération moyenne nette d'un notaire salarié est de 4 000 euros par mois après quelques années d'expérience, estime le Conseil supérieur du notariat. Celle d'un notaire titulaire de sa charge est très variable. Mais Sylvie Ferré-André, responsable du master de droit notarial et du diplôme supérieur de notariat de l'université Jean-Moulin Lyon-III, et notaire elle-même, indique qu'un notaire « à la tête de son étude ou associé gagne un peu plus de 10 000 euros mensuels après charges et avant impôts ». ●

L. LUM.



ILERI L'ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES, DEPUIS 1948
PARIS • LYON

Bachelor en Relations internationales (Bac+3)

Une formation pluridisciplinaire de haut niveau basée sur la géopolitique, les sciences politiques, le droit international, l'économie et les langues étrangères.

Diplôme Supérieur en Relations Internationales (Bac+5)

Six spécialisations pour donner aux futurs professionnels les compétences en adéquation avec le marché du travail : Sécurité internationale et défense, Intelligence stratégique internationale et affaires publiques, Relations internationales et cyberspace, Gestion des risques et sécurité internationale, Stratégies internationales et environnement des outre-mer, International Business and Marketing.

Découvrez nos formations, cours du soir, conférences, dates de concours et portes ouvertes : www.ileri.fr